



**DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE MESSANGES**

**Nombre de conseillers en fonction : 14
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de votants : 12
Nombre de suffrages exprimés : 12**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Mardi 26 Novembre 2025 à 18 heures 30

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six du mois de novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de MESSANGES s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Hervé BOUYRIE, Maire

Présents : BOUYRIE H, CASTAGNET P, CALORME JP, COUDRAY J, BOIREAU C, PELLEGRINO M, BOUYRIE F, BAMBALERE M, LAVIELLE G, AROCENA U

Absents excusés : CAZES MF, VARTAVARIAN J, DABBADIE G, LAUDOUAR E

Ont donné procuration : VARTAVARIAN J à CASTAGNET P, DABBADIE G à BAMBALERE M

Secrétaire de séance : BOUYRIE F

Date de convocation : 17 novembre 2025

Ordre du jour :

Affaire n° 1 : Décision modificative n°4

Affaire n° 2 : Travaux SYDEC

Affaire n° 3 : Mise en place du Compte Epargne Temps

Affaire n° 4 : Création d'un emploi temporaire d'adjoint technique territorial

Procès-verbal du Conseil Municipal du 28 octobre 2025

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 octobre 2025 est arrêté à l'unanimité.

Affaire n° 1 : Décision modificative n°4

Madame Castagnet, 1^{ère} adjointe déléguée aux finances, présente les termes de la décision modificative n°4, permettant d'équilibrer le budget :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) – Opération	Montant	Article (Chap.) – Opération	Montant
65568	17 000		
657351	13 000		
60632	- 20 000		
6411	- 10 000		
Total Dépenses	0	Total Recettes	

INVESTISSEMENT :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) – Opération	Montant	Article (Chap.) – Opération	Montant
16878	9 790	13251	28 193

2131	- 5557		
2152	2 100		
2157	21 500	1326	2 362
2158	1 149		
2183	573		
2184	1 000		
Total Dépenses	30 555	Total Recettes	30 555

Entendu la présentation faite par Madame la 1^{ère} adjointe, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la décision modificative n°3.

Affaire n° 2 : Travaux SYDEC

Monsieur le Maire présente l'étude technique et financière du SYDEC relative aux travaux de renouvellement de l'éclairage public sur la RD 652 Route des Lacs.

Il précise que le montant des travaux précisant le reste à charge pour la collectivité est le suivant :

Montant Estimatif TTC	101 175 €
TVA préfinancée par le SYDEC	15 833 €
Montant HT	85 342 €
Subventions apportées par :	
SYDEC	46 938 €
ETAT	3 369 €
COLLECTIVITE	35 035 €

Ayant entendu la présentation faite par Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'approuver l'étude technique et financière présentée par le SYDEC et de donner son accord pour la réalisation des travaux.

Affaire n° 3 : Mise en place du Compte Epargne Temps

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le compte épargne temps est un dispositif qui permet aux agents de cumuler des droits à congés sur un compte individuel. Ces droits peuvent ensuite être utilisés selon les besoins de l'agent, dans le respect des règles fixées par la collectivité.

Le nombre de jours de congés à prendre obligatoirement dans l'année est de vingt.

Aussi, le nombre de jours de congés déposé sur le compte épargne temps de 5 jours par an maximum pour un agent à temps complet (ou à proratiser en fonction du droit au congés annuel)

Par ailleurs, le nombre de jours total déposé sur le CET est plafonné à 60 jours maximum.

Ayant entendu la présentation faite par Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'approuver la mise en place du compte épargne temps dans la collectivité selon les modalités présentées.

Affaire n° 4 : Création d'un emploi temporaire d'adjoint technique territorial

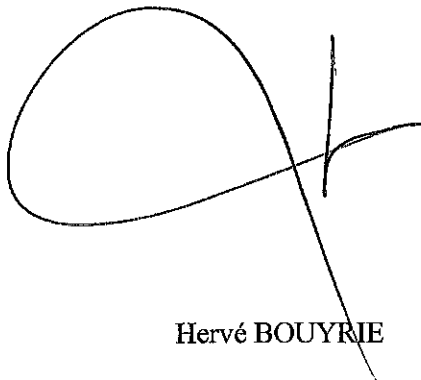
Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de prévoir la création d'un emploi non permanent à temps complet d'adjoint technique, catégorie hiérarchique C, en raison d'un accroissement temporaire d'activité dans le service technique pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026,

Ayant entendu la présentation faite par Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité, de créer un emploi non permanent à temps complet à raison de 35 h/semaine d'adjoint technique, emploi de catégorie hiérarchique C, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026, pour faire face à

l'accroissement temporaire d'activité dans le service technique, que l'agent recruté sera chargé d'assurer les fonctions de : entretien des espaces verts, entretien de la piscine municipale, entretien des bâtiments, entretien voirie, que l'agent recruté sera rémunéré sur la base de l'indice brut 367 correspondant au 1^{er} échelon de l'échelonnement indiciaire du grade d'adjoint technique territorial, emploi de catégorie hiérarchique C,

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h15

Le Maire

A stylized signature consisting of a large, rounded loop on the left and a vertical line on the right, with a horizontal stroke crossing both.

Hervé BOUYRIE

Le secrétaire de séance

A stylized signature consisting of several overlapping, elongated loops.

Florence BOUYRIE